

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Lac-des-Aigles tenue le 16 août 2022 à 19 h 30 au sous-sol de l'édifice municipal au 75, Principale.

Présences : M. Pierre Bossé, maire
MME Vicky Ouellet, conseillère # 3
Josée Sirois, conseiller # 6
MM. Michel Dubé, conseiller # 1
Luc Sirois, conseiller # 4
Simon Bois, conseiller # 5

Absence motivée : M. Serge Demers, conseiller # 2

Les membres présents forment le quorum.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification des présences, le quorum étant atteint, Monsieur Pierre Bossé, maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte à 19 h 30. Madame Francine Beaulieu, directrice générale fait fonction de secrétaire.

180-22 **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour. Chaque membre du conseil en a une copie.

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

D'accepter l'ordre du jour et que soit ajouté à l'item « *Affaires nouvelles* », les points suivants :

- 19.1 Murale textile - Aigle
- 19.2 Sentier Club Quad Trans-Témis
- 19.3 Abrasif
- 19.4 CUBEX – Tracteur municipal

et que l'item « *Affaires nouvelles* » demeure ouvert :

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. Approbation du procès-verbal compte-rendu de la séance ordinaire tenue le 4 juillet
- 4. Comptes
- 5. Correspondance
- 6. Dossiers des membres du conseil – Sécurité incendie, ...
- 7. Bilan 2021 de la stratégie municipale d'économie d'eau potable
- 8. Contrat contremaître
- 9. Préposé aux travaux publics – Candidatures, ...
- 10. Niveleuse – Réparation majeure, ...
- 11. Travaux au rang Bédard et 1^{er} rang - Subvention PPA-CE – Fin
- 12. Travaux chemin du Nord-du-Lac - Subvention PPA-ES – Fin
- 13. Affiches – Toilettes et douches et Service de garde Les Calinours
- 14. PRACIM – Projet abri à sel
- 15. Regroupement municipal - Formation du comité et questions au MAMH
- 16. Cautionnement
- 17. Camp de jour – Fin le 12 août 2022– Félicitations
- 18. Demande de la Fabrique
- 19. Affaires nouvelles
- Période de questions
- 20. Clôture et levée de la séance

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

181-22 **3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 4 JUILLET 2022**

Chaque membre du conseil a reçu une copie par courriel et aucun n'a de questions.

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 juillet 2022 tel que présenté.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

182-22 **4. COMPTES**

Chaque membre du conseil a reçu la liste des comptes par courriel. Et une copie papier ce soir.

Il est proposé par la conseillère Madame Josée Sirois

D'autoriser le paiement des comptes suivants :

	Total salaires	<u>31 950.78 \$</u>
Chèque # 15710 à #15761	Chèques de la liste des comptes du 4 juillet 2022	
Chèque # 15762 OMHT	Réso 175-22 Budget révisé	32.00 \$
Chèque # 15763 CDL	Réso 177-22 Aide Projet Halte du marché	3 000.00 \$
Chèque # 15764 Exc. Jean-Guy Roy	Réso 178-22 Heures camion & matériels Rang Bédard	8 829.05 \$
Chèque # 15765 Postes Canada	En. collectif séance info regroupement LDA & St-Guy	54.79 \$
Chèque # 15766 Shaw Direct	2, rue du Quai - 200-0068-1401	88.52 \$
Chèque # 15767 Revenu Québec	Taxes d'hébergement 01-04-2022 au 30-06-2022	155.40 \$
Chèque # 15768 Hydro-Québec	75, rue Principale - Édifice municipal	648.51 \$
Chèque # 15768 Hydro-Québec	5, rue du Quai - Chalets	272.29 \$
Chèque # 15768 Hydro-Québec	27, rue Principale - Égout	92.82 \$
Chèque # 15768 Hydro-Québec	73, rue Principale - Bureau municipal	482.52 \$
Chèque # 15768 Hydro-Québec	3, rue du Quai - Pavillon	238.82 \$
Chèque # 15768 Hydro-Québec	5, rue Sirois - Aqueduc	839.35 \$
Chèque # 15768 Hydro-Québec	3, rue Sirois - Loisirs	158.71 \$
Chèque # 15768 Hydro-Québec	15, rue Bélanger - Garages	414.27 \$
Chèque # 15768 Hydro-Québec	2A, rue Bélanger - Pompe égout	371.67 \$
Chèque # 15768 Hydro-Québec	Éclairage public	421.79 \$
Chèque # 15769 ANNULÉ	Code postal	0.00 \$
Chèque # 15770 ANNULÉ	Mauvais fournisseur	0.00 \$
Chèque # 15771 Création Patou	Réso 91-22 Atelier de bois Camp de jour	150.00 \$
Chèque # 15772 DeryTelecom	75, rue Principale - Édifice municipal	102.23 \$
Chèque # 15772 DeryTelecom	5-2, rue du Quai - Chalet 2	100.62 \$
Chèque # 15772 DeryTelecom	5-3, rue du Quai - Chalet 3	31.69 \$
Chèque # 15772 DeryTelecom	2A, rue Bélanger - Pompe égout	31.69 \$
Chèque # 15772 DeryTelecom	13, rue Bélanger - Garages	95.90 \$
Chèque # 15772 DeryTelecom	3, rue du Quai - Pavillon	31.69 \$
Chèque # 15773 Postes Canada	Env. collectif Offre emploi préposé aux travaux publics	45.34 \$
Chèque # 15774 Aménagement BL	Paiement des retenus Projet 15, 7 & 16	13 105.80 \$
Chèque # 15775 Beaulieu Pauline	Réso 292-21 Entretien des fleurs	111.30 \$
Chèque # 15776 Revenu Québec	Remises juillet 2022	3 613.15 \$
Chèque # 15777 Revenu Canada	Remises juillet 2022	524.20 \$
Chèque # 15778 Revenu Québec	PPA juillet 2022	832.40 \$
Chèque # 15779 Wurth	Remplace le chèque # 15709 (jamais reçu ni encaissé)	613.94 \$
Chèque # 15780 Soc. Canad. des Postes	Envoi collectif LDA & St-Guy - Directrice générale	57.96 \$
RA Fondation CSN	Cotisation de l'employeur 26-06-2022 au 23-07-2022	115.09 \$
VISA DESJARDINS	Accessoires chalets, webinaire & fournitures de bureau	450.74 \$
	Total	<u>36 114.25 \$</u>

COMPTES À PAYER

1 Alarmes 911 Rimouski Inc.	Remplace. Batteries/détecteurs & rapport d'inspection	1 022.36 \$
2 Assoc. des gestionnaires en sécurité	Cotisation membre annuel 2022	321.93 \$
3 Automation d'Amours Inc.	Vérif. & rapport débitmètre puits/poste de pompage	713.99 \$
4 Beaulieu Pauline	Remboursement accessoires chalets	135.09 \$
5 BuroPro Citation (Kopilab)	Facturations copies réelles effectuées	88.17 \$
6 Camping Québec	Adhésion et plan visibilité Parc Natur'Ailes 2022	938.03 \$
7 Caron Yves	Remb. déplacement R.D.L. Échantillon abrasif	108.00 \$
8 Carrefour du camion R.D.L.	Réparation Western & entretien Sterling	1 283.14 \$
9 Castonguay Nadia	Réso 91-22 Aliments et ustensiles	175.27 \$
10 Cinéma Lido Rimouski	Réso 91-22 Sortie cinéma Camp de jour	197.50 \$
11 DHC Avocats	Service professionnels - consultation 30-06-2022	120.72 \$
12 Domaine VALGA	Activité Camp de jour 2022	248.35 \$
13 Dutil Gérard	Réso 67-22 et 142-22 Jardinières & arrosage pelouse	1 275.00 \$

14	Excavation Régis Bérubé Inc.	Creusage pelle et nivelage ponceau Rang 1	396.66 \$
15	Fonds d'information sur le territoire	Avis de mutation	20.00 \$
16	FQM	Conférence Web PL 64 Protection des rens. personnels	68.99 \$
17	Garage Éric Rioux	Bougie véhicule	6.84 \$
18	H2LAB Inc.	Analyses eau potable et eaux usées	469.45 \$
19	Info-Dimanche	Publicité offre d'emploi préposé aux travaux publics	288.82 \$
20	Laboratoire d'expertise	2 Analyses granulométrique (abrasif)	193.16 \$
20	Lavoie Francis	Déplacements Esprit-Saint à Lac-des-Aigles	42.00 \$
21	Lavoie Alyson	Remboursement déplacements Saint-Guy	121.00 \$
22	Linde Canada Inc.	Accessoires de soudure	86.67 \$
23	Livraison M. L.	Livraison boyau laveuse à pression	12.03 \$
24	Magasin Coop Squatec	Réso 91-22 Terre noire 25 L Bac à jardin Camp de jour	77.95 \$
25	Maison des Jeunes La Piôle	Vente d'articles St-Jean -Baptiste	95.00 \$
26	Mallette	Hon. AUDIT 2021 & Rapport mission PRABAM	8 899.07 \$
27	Matériaux du Lac (Les)	Accessoires pavillon, chalets et garage incendie	465.80 \$
28	Mécanique Francis Bouchard Inc.	Essences Pickup	211.98 \$
29	Medievarts	Réso 173-22 Camp jour & 141-22 Artifices St-Jean	3 282.06 \$
30	Métal A. P. (2010) Inc.	Réparation Sterling & niveleuse	2 548.43 \$
31	Micro Data Informatique	Installation pont réseau Internet & suite office 2021	1 190.97 \$
32	Ministre des Finances	Élévateur incliné handicapé	91.67 \$
33	MRC de Témiscouata	Publicité brochure touristique 2022	165.00 \$
34	Municipalité de Squatec	Réso 91-22 Activité Camp de jour - Jeux gonflables	301.52 \$
35	Nettoyeur Christine enr.	Service de buanderie	41.39 \$
36	Pièces d'autos Rimouski Inc.	Accessoires machinerie, outil garage & lumière camion	116.79 \$
37	Purolator Inc.	Analyse eau potable et égout	11.51 \$
38	Réal Huot Inc.	Abri à sel - Test d'écoulement	146.06 \$
39	Régie Intercommunale des déchets	Ordures et recyclage 7/12	5 543.32 \$
40	Sani Express	Papier hygiénique & détergent	258.69 \$
41	URLS	Réso 91-22 Formation Camp de jour	229.95 \$
		TOTAL COMPTES À PAYER	<u>32 010.33 \$</u>

Je certifie que des crédits sont disponibles pour les comptes ci-haut mentionnés.

Francine Beaulieu, directrice générale

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

À 19 h 35 M. Michel Dubé conseiller # 1 arrive à la réunion.

5. CORRESPONDANCE

Chaque membre du conseil en a une copie.

La directrice générale fait la lecture du résumé de la correspondance.

1. Reçu par courriel le 8 juillet une lettre du MTQ en réponse à l'envoi de notre résolution 124-22 pour l'entretien des routes de la Route des Monts-Notre-Dame, nous informant que les investissements routiers doivent être annoncés pour 2 ans de façon annuelle et que les besoins des tronçons demandés sont déjà connus du ministère.
2. Muni-Express du 10 juillet 2022 nous informe que le projet de loi no 12 oblige toute entreprise intéressée à conclure un contrat public en bas du seuil doit produire une déclaration d'intégrité.
3. Reçu de la RIDT un document sur le fonctionnement du dépôt municipal des matières organiques, la municipalité est responsable de son accès sécuritaire à l'année, affichage conforme, des matières non acceptées, du retrait des déchets mis dans l'enclos (sacs verts,...), vider les sacs de plastique si les citoyens ne l'ont pas faits, pousser les matières et aviser la RIDT lorsque l'enclos est plein pour planifier un transport.
4. Reçu du groupement agricole une enseigne qui a été placée à la Halte sur « La remise en culture des terres agricoles, ça commence ici ! ».
5. L'association des pompiers de l'est-du-Québec organise Samedi le 3 septembre, un rassemblement familial des pompiers au Centre communautaire à Dégelis, le public est invité à participer à des activités de prévention. 11 h dîner Hot-dog avec L'arsenal, 13 h 30 début du jeu, parade à 16 h, ...
6. Information reçue que les entreprises Laporte, Kubota et les 2 Cam-Trac seront unifiées sous une même entreprise, qui portera désormais le nom KANATRAC.

6. **DOSSIERS DES MEMBRES DU CONSEIL – SÉCURITÉ INCENDIE, ..**

On garde le Statu quo.

183-22 7. **BILAN 2021 DE LA STRATÉGIE MUNICIPALE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE**

La consommation d'eau en 2021 est à 219 Litres/personnes/jour, et l'objectif du MAMH est de 220 L/pers/d. La municipalité doit donc surveiller la consommation d'eau sinon l'obligation d'installer des compteurs pourrait survenir.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte le dépôt du formulaire de l'usage de l'eau 2021 approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'habitation après leur analyse.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

184-22 8. **CONTRAT CONTREMAÎTRE**

Le contremaitre demande à ce que l'article 2 de son contrat soit retiré et que son contrat ne se renouvelle pas année après année car il préfère discuter de son renouvellement.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte de retirer l'article 2 du prochain contrat à intervenir avant décembre pour 2023.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

185-22 9. **PRÉPOSÉ AUX TRAVAUX PUBLICS - CANDIDATURES**

Une offre d'emploi a été publiée dans le journal Infodimanche et envoyé aux citoyens le 14 juillet 2022.

Les candidats avaient jusqu'à vendredi le 12 août à 13 h pour faire parvenir leur CV.

À la fin du délai la municipalité avait reçu aucune candidature.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fasse un autre envoi collectif sans date de fin pour soumettre sa candidature au poste de Préposé aux travaux publics (30 heures)

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

186-22 10. **NIVELEUSE – RÉPARATION MAJEURE**

Reçu estimé de STRONGCO qui viendrait de Québec faire la réparation du filage du moteur en place suite à incendie, installer une fuse entre le relais et le starter, à 4 933.11 \$ tx incluses.

Il faut ajouter le déplacement (temps et kilométrage) évalué à 2000 \$

Nos assurances ont ouvert un dossier et nous informe que la niveleuse est réparable si entre 10 000 \$ et 11 000 \$ pas plus de réparations, l'estimé de STRONGCO leur a été envoyé.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte l'offre de STRONGCO pour la réparation de la niveleuse selon la soumission.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

187-22 **11. TRAVAUX AU RANG BÉDARD ET 1^{ER} RANG – SUBVENTION PPA-CE - FIN**

Les travaux au rang Bédard et au Premier rang sont terminés pour un coût total de 32 821.25 \$ au net en 2022. Dossier N° : 00032548-1 - 13060 (1) - 20220512-018

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-des-Aigles a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes v-0321 a été dûment rempli ;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2022 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées ;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par la conseillère Madame Josée Sirois

Que le conseil de la municipalité de Lac-des-Aigles approuve les dépenses d'un montant de 32 82.25 \$ (au net) relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnée au formulaire V-0321, pour le projet PPA-CE Réfection du rang Bédard et du Premier rang, (Dossier N° : 00032548-1 - 13060 (1) - 20220512-01), conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

188-22 **12. TRAVAUX CHEMIN DU NORD-DU-LAC – SUBVENTION PPA-ES - FIN**

12.1 FACTURES POUR PPA-ES CHEMIN DU NORD DU LAC

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la municipalité de Lac-des-Aigles acquitte la facture # 2862 à Transport Maurice Richard inc. pour la location de la niveleuse au coût total de 2 949.11 \$ pour les travaux au Nord-du-Lac projet PPA-ES.

Et celle d'Excavation Jean-Guy Roy inc. # 0114 au montant de 24 749.87 \$ pour des voyages de 0 ¾ et gravier et heures de camion pour les travaux au Nord-du-Lac projet PPA-ES.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

189-22 **12.2 TRAVAUX CHEMIN DU NORD-DU-LAC – SUBVENTION PPA-ES - FIN**

Travaux au Nord-du-Lac – PPA-ES (Dossier N° : 00030990-1 - 13060 (1) – 2021-04-22-35),

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2023 à compter** de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
- 2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
- 3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

ATTENDU QUE les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que le conseil de la municipalité de Lac-des-Aigles approuve les dépenses d'un montant de 28 505.47 \$ (au net) relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnée au formulaire V-0321, pour le projet PPA-ES Réfection au Nord-du-Lac, (Dossier N° : 00030990-1 - 13060 (1) – 2021-04-22-35), conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

190-22 **13. AFFICHES – TOILETTES ET DOUCHES ET SERVICE DE GARDE LES CALINOIRS**

Offre de Gagnon Image :

Proposition Muni. Lac-des-Aigles

2 Alupanels 1/8" **Alupanel** est un panneau composite de qualité supérieure à partir de matériaux composites à base d'aluminium, qui comprend deux feuilles d'aluminium de 0,3 mm de ...

Dimension : 2' H x 3' L (222.00\$ + tx) Service de garde Les Calinours
20" H x 72" L (153,00\$ + tx) Toilettes et douches

Impression numérique et laminage de protection

Prix : 375,00\$ + tx = 431.16 \$

Montage pré production inclus. Livraison, installation et permis non-inclus

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles retienne la proposition de Gagnon Image pour les 2 affiches telle que présentée.

Et que la municipalité procède elle-même à leurs installations.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

14. PRACIM – PROJET ABRI À SEL

191-22

14.1 PROJET STABILISATION ABRI ET NOUVEL ABRI À SEL (DÔME) – DEMANDE DE SUBVENTION AU PRACIM

La présente résolution abroge la résolution 245-21 étant donné que le programme a changé de nom.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois

Que le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRACIMN « Réfection et construction des infrastructures municipales » dans le cadre du Volet 1 Projets d'infrastructures à vocation municipale pour le projet de Stabilisation de l'abri et d'un nouvel abri à sel (dôme) ;

Que la municipalité a pris connaissance du Guide du PRACIM et elle s'engage à respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle ;

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien du bâtiment subventionné ;

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles, confirme, si elle obtient une aide financière pour son projet, qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM associés à son projet y compris tout dépassement de coûts ;

Que la directrice générale Mme Francine Beaulieu soit autorisée à compléter le formulaire de renseignements complémentaires et le formulaire de demande ;

Que le maire M. Pierre Bossé et la directrice générale Mme Francine Beaulieu ou en son absence l'aide au secrétariat Mme Alyson Lavoie soient autorisés à signer le protocole d'entente et tous les documents relatifs à cette demande ;

Que la partie payable par la municipalité soit faite avec le budget de fonctionnement.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

14.2 PROJET PRACIM 2^E SÉLECTION

Reçu courriel le 25 juillet 2022 de Mme Mélanie Lavoie du MAMH concernant notre projet PRACIM pour le nouvel abri à sel et réfection de l'ancien Dossier 2030282

« Je vous informe que la transformation de l'ancien abri en entrepôt (40 000\$) **est admissible** dans le cadre du PRACIM. De plus, les deux infrastructures seront sur le même terrain et dans le même appel d'offres.

Si vous souhaitez que les travaux se fassent cet automne, il faudrait nous faire parvenir les renseignements requis prochainement (dans l'annexe en p. j.). **Vous ne devez pas octroyer le ou les contrats de construction, même de façon conditionnelle avant l'obtention de la promesse d'aide financière signée par la ministre.**

Meilleures salutations,

Mélanie Lavoie

Chargée de projet

15. REGROUPEMENT MUNICIPAL AVEC SAINT-GUY - FORMATION DU COMITÉ ET QUESTIONS AU MAMH

192-22

15.1 REGROUPEMENT MUNICIPAL - FORMATION DU COMITÉ

Il est proposé par la conseillère Madame Josée Sirois

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles mandate les membres du conseil suivant pour faire partie du Comité sur le regroupement : M. Pierre Bossé, maire, Mme Vicky Ouellet, conseillère # 3, M. Michel Dubé, conseiller # 2 et Mme Francine Beaulieu, directrice générale.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

193-22

15.2 REGROUPEMENT MUNICIPAL - QUESTIONS AU MAMH

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fournisse au MAMH, concernant l'analyse d'un possible regroupement avec la municipalité de Saint-Guy, les questions suivantes des membres du conseil de Lac-des-Aigles :

1. Pour la machinerie si elle sera indépendante ou fusionnée ?
2. Est-ce que nous pouvons conserver notre nom de village ?
3. Si nos employés sont conservés ?
4. Qu'arrive-t-il avec le conseil regroupé avant les élections générales de 2025?
5. Comment faire un conseil provisoire ?
6. Aux élections générales 2025 y aura-t-il un seul conseil ?
7. Qu'arrive-t-il des subventions après le regroupement (péréquation, TECQ, demande au PRACIM, ..) ?
8. Si les taxes seront différentes ou commune pendant la transition et après ?
9. Les ententes intermunicipales ne seront plus utiles ? (service incendie fourni par LDA à St-Guy) ?
10. Qu'arrive-t-il aux employés municipaux, nous pourrions les faire travailler où l'on veut ?
11. À qui appartiendra les dettes, à chacun ou commun ?
12. Pourrions-nous faire un autre regroupement après celui-ci ?
13. Est-ce que la tenue d'un référendum est obligatoire ?

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

16. CAUTIONNEMENT

Information du suivi du dossier fournie par le maire.

194-22

17. CAMP DE JOUR – FIN LE 12 AOÛT 2022 - FÉLICITATIONS

Le Camp de jour termine vendredi le 12 août. Il y a eu plus de 15 inscriptions.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles félicite les 2 animatrices du Camp de jour 2022 soit Mlles Sara Castonguay et Maéva Dubé pour leur excellent travail au Camp de jour municipal cet été.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

195-22

18. DEMANDE DE LA FABRIQUE

Lettre de la Fabrique demandant un commanditaire pour leur prochaine activité du 4 septembre soit Mini-gala musical avec un diner spaghetti, salade César et pain à l'ail et dessert inclus avec musique d'Éric Boucher.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fournisse une aide de 55.50 \$ correspondant au coût du permis de réunion.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

19. AFFAIRES NOUVELLES

196-22

19.1 MURALE TEXTILE

Mme Francine Viel a fabriqué une tapisserie pour Lac-des-Aigles qui représente un aigle, en tissu sur cadre pour l'exposition culturelle qui s'est déroulée aux Galeries Témis et un peu partout. Elle nous l'offre à 225 \$

Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fasse l'achat de cette tapisserie à Mme Francine Viel au coût de 225 \$, tapisserie qui sera installée dans le bureau municipal au 73, Principale.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

197-22

19.2 SENTIER CLUB QUAD TRANS-TÉMIS

Considérant qu'il y a plusieurs utilisateurs payeurs du sentier Club Quad Trans-Témis division Squatec ;

Considérant que la division Squatec – Biencourt et Lac-des-Aigles a le plus grand nombre de kilomètres à son actif et a une moyenne de 125 membres ;

Considérant qu'en l'absence de subvention et de revenu de vente de cartes de membres ce réseau a été créé en grande partie par des bénévoles locaux ;

Considérant que la signalisation est défectueuse et qu'il y a plus de 200 panneaux de signalisation acquis par le Club Quad Trans-Témis division Squatec et qu'ils sont entreposés à Dégelis et toujours pas installés ;

Considérant que pour les touristes et les utilisateurs locaux c'est une déception d'investir pour l'achat d'une carte de membre contenu du piètre état du réseau ;

Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles demande au Club Quad Trans-Témis d'installer la signalisation appartenant à la division Squatec et de venir faire l'entretien des sentiers comme il le devrait. Les touristes quadistes et les utilisateurs locaux se doivent d'être bien informés et se sentir en sécurité dans nos sentiers.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

198-22

19.3 ABRASIF

Notre abrasif était prêt et réservé à Exc. JG Roy. Nous l'avons aussi fait analyser avec succès. Cependant, il a été vendu à d'autres municipalités.

La cie devra en tamiser d'autre, ce qui nous obligera à faire refaire une analyse.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles demande à Excavation Jean-Guy Roy inc. de tamiser de l'abrasif et de le mettre à part, de le réserver pour la municipalité.

Qu'une analyse soit faite sur ce nouvel abrasif (MTQ).

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

199-22

19.4 CUBEX – TRACTEUR MUNICIPAL

Problème de démarreur, ... sur le nouveau tracteur Mc Lean acheté de CUBEX.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles mandate le maire et le contremaître à prendre les moyens pour que les problèmes du tracteur soient réparés (garantie, ...) avec CUBEX, ...

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, M. Pierre Bossé, invite les citoyens à poser leurs questions.

M. Michel Dubé demande pour les réparations de la Croix et des lampes de rues. La cie Samson a été appelée et elle devait faire les réparations. Un suivi sera fait par le contremaître.

CERTIFICAT DE CRÉDITS DISPONIBLES

Je, soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions numéros : 182-22, 186-22, 190-22, 195-22 et 196-22.

Francine Beaulieu
Directrice générale

200-22 20. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 30, l'ordre du jour étant épuisé, la clôture et la levée de l'assemblée sont proposées par Monsieur Pierre Bossé, maire.

Adopté.

Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal, qu'il signe en même temps toutes et chacune des résolutions.

Pierre Bossé
Maire

Francine Beaulieu
Directrice générale